

[Cliquez ici pour visualiser l'infolettre dans votre navigateur](#)



InfEAU-Lettre AESEQ

Numéro spécial sur la COVID-19

(Bulletin no 14 - 2020-04-07)

Importante précision concernant le formulaire d'autorisation de déplacement à titre professionnel

Bonjour!

*Voici une **IMPORTANTÉ PRÉCISION** concernant la publication du Bulletin # 13 sur le formulaire d'autorisation pour faciliter les déplacements professionnels d'une région à l'autre.*

PRÉCISION SUR L'UTILISATION DU FORMULAIRE D'AUTORISATION DE L'AESEQ

Le formulaire qu'on vous présentait dans le bulletin # 13 devrait être utilisé lorsque vous êtes à un point de contrôle pour passer d'une région à une autre ou d'un secteur 'libre' à un secteur 'contrôlé' à l'intérieur d'une même région.

FORMULAIRE DU MEI À REMPLIR AU PRÉALABLE

Avant d'être en mesure de faire des déplacements d'une région à une autre, vous devez **D'ABORD** obtenir une autorisation du Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Pour ce faire vous devez remplir et transmettre un formulaire au MEI : « **Renseignements pour les entreprises sur les services essentiels.** ». Pour consulter et/ou remplir le formulaire interactif, copiez l'adresse courriel et rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/services-essentiels/>

Ce formulaire est fort simple et vous demande de fournir quelques informations de base :

- Nom de l'entreprise
- Nom de la personne à contacter
- Région administrative (un choix de région vous est proposé à même le formulaire)
- Numéro de téléphone
- Courriel
- Raison de l'appel
- Autres commentaires (facultatif)

Vous n'avez ensuite qu'à cliquer sur le bouton « **ENVOYER** », puis attendre la réponse du MEI. Aussi simple que ça! À noter que le MEI n'émet ni lettre ni attestation, mais vous pouvez utiliser le courriel de la réponse (positive bien évidemment !) du MEI comme preuve.

Le formulaire développé par l'AESEQ « Formulaire d'autorisation de déplacement à titre professionnel » se veut un outil complémentaire qui pourrait vous faciliter la vie aux points de contrôle.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Daniel Schanck, M.Sc.

Directeur général, AESEQ inc.

514-893-1772

info@aeseq.com